



## **INFORMATIONS**

### **Rappel :**

#### **Réglementation concernant les feux**

Les feux dits « de jardins » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental qui dispose que l'incinération à l'air libre de déchets ménagers, déchets verts, branches et tontes de gazon est interdite. La solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage. Il est également interdit de faire du feu en forêt de mars à octobre.

#### **Consommation d'eau**

En période de sécheresse et de forte chaleur, il est demandé à la population de ne pas gaspiller l'eau.

#### **Fermeture du secrétariat de la mairie**

En raison des congés, le secrétariat de la mairie sera fermé du 14 août au 1<sup>er</sup> septembre inclus. Veuillez prendre vos dispositions afin d'accomplir vos démarches administratives le plus tôt possible.

Le maire tiendra une permanence les vendredis 18 et 25 août de 18 h à 19 h. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser directement au maire ou aux adjoints.

Profitez toutes et tous de la saison estivale et bonnes vacances.

Bien cordialement

Le Maire

Roland MANGIN

